



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 10 mars 2020

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

NEXITY IR PROGRAMMES EST
5A Boulevard du Président Wilson
BP 30055
67061 STRASBOURG CEDEX

Affaire suivie par
eva.fumagalli@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 27

Objet : Avis de non opposition
Dossier de déclaration concernant la création d'un lotissement d'habitation à Marly

Ref : EF\Dossiers instruits_en cours\EP\MARLY\2019 LOT NEXITY 217 LOG

Monsieur le Président,

Vous avez déposé en date du 20 décembre 2019 un dossier de déclaration au titre du code de l'environnement relatif à :

- la création d'un lotissement d'habitation de 217 logements à Marly

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 30 décembre 2019.

Le délai de deux mois imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition conformément à l'article R.214-35 du code de l'environnement étant dépassé, j'ai l'honneur de vous informer que vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Marly où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie à :

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

- Mairie de Marly


CÉLINE DELLINGER